

ENJEU 1 | LA NÉCESSITÉ DE MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LE MARCHÉ DU TRAVAIL : LE PACTE POUR L'EMPLOI

ORIENTATIONS

1 Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail

AXES D'INTERVENTION

AXE 1.1
Intégration à l'emploi de tous les bassins de main-d'œuvre

AXE 1.2
Valorisation et incitation au travail de la clientèle des programmes d'assistance sociale

AXE 2.1
Soutien à la formation en entreprise

AXE 2.2
Mobilité de la main-d'œuvre

OBJECTIFS

1.1.1 Favoriser l'intégration à l'emploi de certains groupes de personnes sous-représentés sur le marché du travail en contribuant à :

• augmenter le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans de 65,3 % à 67 %

CIBLE : 67 %

INDICATEUR : Taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans

• augmenter le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans de 49,8 % à 55 %

CIBLE : 55 %

INDICATEUR : Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans

• augmenter le taux d'emploi des personnes handicapées de 16 à 64 ans de 56,2 % à 61,3 %

CIBLE : 61,3 %

INDICATEUR : Taux d'emploi des personnes handicapées de 16 à 64 ans

1.2.1 Intervenir auprès de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail de manière à :

• augmenter la proportion des sorties d'une durée prolongée pour la clientèle de moins de 25 ans de 73,1 % à 79,5 %

CIBLE : 79,5 %

INDICATEUR : Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) de la clientèle des programmes d'assistance sociale âgée de moins de 25 ans et considérée comme apte au travail

• augmenter la proportion des sorties d'une durée prolongée pour l'ensemble de la clientèle de 75,6 % à 79,5 %

CIBLE : 79,5 %

INDICATEUR : Proportion des sorties d'une durée prolongée (6 mois) pour l'ensemble de la clientèle des programmes d'assistance sociale considérée comme apte au travail

2.1.1 Favoriser la formation continue de la main-d'œuvre en emploi en contribuant à augmenter la proportion d'établissements qui offrent de la formation à leurs employés et employées ou qui financent cette formation de 56,3 % à 58,6 %

CIBLE : 58,6 %

INDICATEUR : Proportion des établissements ayant offert ou financé de la formation à leurs employés et employées

2.2.1 Soutenir la mise en œuvre du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur visant à assurer la mobilité des travailleuses et des travailleurs pour les professions et les métiers réglementés

CIBLE : 100 % des professions visées

INDICATEUR : Pourcentage des professions visées répondant aux exigences de la mobilité

CIBLE : 100 % des métiers réglementés visés

INDICATEUR : Pourcentage des métiers réglementés visés répondant aux exigences de la mobilité

ENJEU 2 | UNE SOCIÉTÉ QUI FAVORISE LA CONTRIBUTION DES DIVERS ACTEURS SOCIOÉCONOMIQUES

3 Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyennes et des citoyens les plus démunis

AXE 3.1
Coordination gouvernementale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

3.1.1 Mettre en œuvre le deuxième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CIBLE : 1^{er} avril 2009

INDICATEUR : Début de la mise en œuvre

3.1.2 Contribuer à réduire le taux d'assistance sociale de 7,5 % à 6,7 %

CIBLE : 6,7 %

INDICATEUR : Taux d'assistance sociale (0-64 ans)

4 Favoriser l'engagement des communautés en faveur de l'action communautaire et de l'action bénévole

AXE 4.1
Soutien au développement et à la concertation en matière d'action communautaire et d'action bénévole

4.1.1 Mettre en œuvre le nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire permettant de renforcer la concertation avec le milieu communautaire

CIBLE : 1^{er} avril 2009

INDICATEUR : Début de la mise en œuvre

4.1.2 Rehausser le seuil minimal de financement des organismes communautaires de défense collective des droits soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

CIBLE : 25 000 \$

INDICATEUR : Montant du seuil minimal de soutien financier des organismes communautaires de défense collective des droits soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

ENJEU 3 | UNE ADMINISTRATION EFFICIEnte ET CENTRÉE SUR LES BESOINS DE SA CLIENTÈLE

5 Créer un environnement stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de service

AXE 5.1
Le personnel : un atout essentiel

AXE 5.2
Diversification et optimisation des modes de prestation des services

5.1.1 Mettre en œuvre le plan d'action ministériel 2008-2011 en matière de santé des personnes au travail pour favoriser l'instauration d'une culture de prévention

CIBLE : 100 % des activités réalisées

INDICATEUR : Pourcentage de réalisation des activités prévues au plan d'action

5.2.1 Augmenter le nombre de transactions accessibles par les services téléphoniques du Centre de communication avec la clientèle par rapport aux transactions existantes au 31 mars 2008 de 20 à 26

CIBLE : 26 transactions

INDICATEUR : Nombre de transactions accessibles par les services téléphoniques du Centre de communication avec la clientèle

5.2.2 Offrir un dossier en ligne à la clientèle « individus » d'Emploi-Québec

CIBLE : 31 mars 2010

INDICATEUR : Disponibilité du dossier en ligne pour la clientèle « individus » d'Emploi-Québec

5.2.3 Augmenter la proportion des demandes de prestation au Régime québécois d'assurance parentale traitées intégralement par les systèmes informatiques de 37 % à 50 % au 31 décembre 2010

CIBLE : 50 % au 31 décembre 2010

INDICATEUR : Proportion des demandes de prestation traitées intégralement par les systèmes informatiques